



# MAIRIE DE MONTSOULT

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT Rue des Tilleuls N°141/2015

**Le Maire de la Commune de Montsoul,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** la demande formulée par l'entreprise L'ESSOR – 21 rue du Docteur Roux – 95117 SANNOIS, tendant à obtenir des restrictions de circulation et de stationnement rue des Tilleuls entre la rue de la Vieille Pépinière et l'allée Auguste Renoir, afin de procéder à des travaux de réparation du réseaux d'assainissement pour le compte du S.I.A.H.,
- **Considérant** la nécessité de permettre le bon déroulement de ces travaux tout en préservant la sécurité générale,

### ARRÊTE :

**Art.1<sup>er</sup> :** À compter du lundi 14 décembre 2015 et pour toute la durée des travaux, il sera interdit de circuler et de stationner dans la rue des Tilleuls entre la rue de la Vieille Pépinière et l'allée Auguste Renoir.

**Art. 2 :** Une déviation sera mise en place par la rue de la Vieille Pépinière puis par la rue des Meuniers, vers la rue de la Mairie et enfin par la rue de Pontoise.  
L'allée Auguste Renoir sera accessible pour les riverains du lotissement « des Cèdres » par la rue de Pontoise puis par la rue des Tilleuls.

**Art. 3 :** L'entreprise L'ESSOR chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

**Art. 4 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

**Art. 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- L'entreprise L'ESSOR

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 10 décembre 2015

Le Maire,

Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 10/12/2015  
Affiché le : 10/12/2015  
Vu, le Maire,

Elie MELLUL

